



DROITS ET RESPONSABILITE

Année :

Réflexion éthique et prise de décisions collégiales - FORMATION

Réf. : ECTRE04A



Compétences Visées

Favoriser le positionnement et la prise de décisions éthiques collégiales.

Objectifs, Contenus

Analyser sa pratique professionnelle

- Les situations éthiques dans sa pratique.
- La capacité à prendre, ou non, de la distance émotionnelle.
- La réflexion anticipatrice à propos des pratiques.
- Les savoirs d'actions partagés produits par l'analyse.
- La production d'une identité et dimension collective.

S'engager dans une réflexion éthique et la compréhension des situations de soins complexes

- Les référentiels et les repères philosophiques, juridiques, éthiques, cliniques et organisationnels.
- Les systèmes de valeurs personnelles, professionnelles et culturelles.
- La place des pratiques religieuses et culturelles.
- Les principes éthiques et les conséquences sur les situations, dispositions législatives et recommandations de bonnes pratiques.
- Les droits et le respect des usagers.
- L'éthique de la relation : souci de l'autre dans la sollicitude, coeur de la relation de soin, bienveillance et l'éthique du *care*.

Engager le professionnel dans une réflexion interdisciplinaire, dans une démarche éthique rigoureuse

- L'identification des dilemmes éthiques.
- Le raisonnement éthique : jugement moral et/ou éthique, argumentaire, stades du développement moral, modèles de prise de décision.
- Le développement moral et l'influence des stades du développement moral sur la manière de raisonner.

Développer l'agir communicationnel au sein de l'équipe dans les réunions

- L'argumentation de son positionnement.
- Les prises de position d'équipe : discussion, respect du positionnement, agir professionnel, droits des usagers.
- La nécessité d'une démarche collective et collégiale.

Participer et mettre en oeuvre un comité d'éthique

- Les missions et modalités de fonctionnement.
- La place de chacun dans le débat éthique.

Formation Intra

Personnes concernées

Tout professionnel de santé.

Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

Méthode

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Mise en situation.

Valeur ajoutée de la formation

La formation construite sur l'analyse des pratiques prépare le positionnement au sein d'un comité d'éthique et favorise la concertation au sein de l'équipe interdisciplinaire.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Voir aussi

- [Créer et mettre en oeuvre un comité d'éthique](#)
- [Démarche éthique dans les situations de fin de vie en réanimation](#)